

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

N° AS461

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Dogor-Such, Mme Bamana, M. Bentz, M. Frappé et Mme Loir

-----

### ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.